ploi de la paille. C'était une boîte rectangulaire, munie d'un brancard et montée sur deux roues pleines, qui était poussée par un bœuf L'arête antérieure de cette gigantesque brouette se terminait par un régime de dents en fer aiguisées, qui, lorsqu'on faisait avancer la machine, sciaient ou arrachaient les épis, lesquels tombaient dans la boîte. La paille se coupait sans doute ensuite avec la faucille, ou, plus vraisemblablement encore, on la brûlait suivant la méthode expéditive des laboureurs primitifs.

Nous n'en aurions pas fini aussi vite et nous nous ferions probablement moins bien comprendre si nous élevions de vous décrire les chefs-d'œuvres de mécanisme que le génie moderne met à la disposition des cultivateurs. Nous nous bornerons donc à vous dire que ce fut en 1800, lorsque l'agriculture anglaise se trouva dépourvue de bras par l'émigration irlandaise, qu'un mécanicien nommé Boyce construisit la première machine à couper les céréales et qui consistait en une série de faux tournant horizontalement autour d'un axe vertical.

Ce premier essai ne réussit guère, mais l'idée était lancée, elle fit son chemin. De perfectionnements en perfectionnements, on arriva aux nombreux et admirables engins dont le travail rapide et parfait permet de réaliser cette importante opération avec une économie notable.

Choses et autres.

Danger de l'emploi des vases en zinc.—Bien des gens ignorent que l'emploi de vases de zinc pour l'usage domestique peut produire de graves accidents, comme cela arrive souvent.

Le vinaigre, le vin, le cidre, et en général tous les acides qui ont séjourné dans le zinc, deviennent des poisons plus ou moins violents. Il en est de même du lait, qui contient un acide puissant, dit acide lactique.

On a fort souvent déjà constaté des cas de vomissements, et de coliques dont il ne faut pas chercher d'autres causes que le contact du lait avec le zinc. L'usage de ce lait, principalement chez les jeunes enfants, peut amener la mort.

Ou voit qu elle vigilance et qu elles précautions il faut apporter dans le choix des vases où l'on veut conserver les substances indiquées plus haut.

Soyons fidèles au sol.—Pascal a dit un grand mot : " Bien des malheurs en ce monde viennent de ce qu'on ne sait pas demeurer chez soi. " Non, on ne le sait pas ; on ne le sait plus : ni le simple habitant des villages, que des rêves insensés arrachent à sa charrue ; ni les riches possesseurs de terres, qu'un injustifiable dégoût éloigne des salutaires occupations et des saines jouissances de la campagne, et livre aux tentations d'une opulente oisiveté.

Ah ! s'il m'était permis d'exprimer ici un vœu, je dirais aux descendants de ces familles qui ont si longtemps parmi nous possédé la terre : Pourquoi si l'industrie et le commerce ne vous conviennent point, ne seriez-vous pas de nobles, et même si vous le pouvez, d'illustres agriculteurs ? Au lieu d'aller trop souvent traîner à la ville dans les cercles ruineux du jeu et du plaisir, une vie si peu digne de vous, et jeter le reste de vos biens dans les abîmes du luxe, ne vaudrait-il pas mieux pour vous habiter honorablement vos terres, et pousser dans le pays ces racines profondes que les révolutions elles-mêmes ne sauraient arracher ? Oui, soyez fidèles au sol qui a fait votre nom et vôtre grandeur et le sol vous sera fidèle à son tour, et les populations vous béniront..... "—*Extrait d'un discours de Mgr Dupanloup, à un concours agricole à Orléans.*

RECETTES

Moyens de préserver les harnais de l'atteinte des rats.

Les cultivateurs et, en général, tous les propriétaires de chevaux ont plus ou moins à se plaindre des ravages des rats. Ces rongeurs détruisent souvent les cuirs des harnais et nous allons donner quelques moyens de les empêcher d'exercer leurs dépradations.

Prenez une cuillerée de Cayenne, mêlé complètement dans une pinte d'huile, et frottez les harnais avec le mélange.

Par ce moyen, non seulement, les rats seront éloignés, mais on empêchera les chevaux et les poulains de mordre leurs guides et leurs licous.

—

Prenez un pot de poireaux, arrosez-les avec un gallon d'huile et laissez reposer le mélange pendant quelques jours avant de vous en servir ; plus les poireaux tremperont longtemps dans l'huile plus la liqueur sera efficace.

—

Une once d'aloès dans un gallon d'huile empêchera aussi les rats de détruire les harnais.

—

On recommande aussi le mélange suivant : une cuillerée à soupe de goudron de pin avec une pinte d'huile. Cette composition protégera efficacement les harnais contre l'atteinte des rats. Il ne faudra pas cependant en mettre une trop grande quantité, car alors le cuir ne pourrait tout absorber, la poussière s'y attacherait, sans compter qu'il deviendrait déplaisant de toucher aux harnais.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à Vendredi, le 23ème jour d'Août, inclusivement des soumissions cachetées, adressées au soussigné avec la soscription "Soumission pour les travaux de Rimouski," pour la construction de travaux à Rimouski, comté de Rimouski, Québec, suivant le plan et le devis que l'on pourra voir, sur demande, chez M. Samuel Côté, maire de poste à Rimouski, ainsi qu'au département des travaux publics, à Ottawa,

On ne prendra en considération que les soumissions faites sur les formules imprimées que l'on fournira et signées de la main des soumissionnaires

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de de banque *accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit* payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement ; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 26 Juillet 1889.

PROVINCE DE QUEBEC,
District de Rimouski.
COUR SUPÉRIEURE.

No. 1719.

LOUIS NAPOLÉON DESROSIERS, marchand, de la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de McNider, dit District.

Demandeur,

vs.

JOHNNY ST-LAURENT, ci-devant cultivateur de la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de McNider, et actuellement de lieux inconnus,

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.

Rimouski, 7 août 1889.

LETENDRE & CHAMBERLAND,
P. C. S.

22 août 1889.—2